Réunion du 17.12.2020 : « les aides aux clubs et comités »

Organisée par le CDOS du Var et son CRIB comptant le soutien de nombreux partenaires.

1ère partie : **Aides aux associations (hors emploi)**

- **CAF du Var :** AAI Enfance Jeunesse Covid + Autres aides
- **CDOS :** AAP Contrat de Ville + AAP Fondation de France
- **CRIB :** Dispositif de secours ESS
- **DDCS :** Fond de solidarité + Soutien au clubs sportifs + FDVA

Questions/réponses sur la 1ère partie.

2ème partie : **Aides à l'emploi**

- **DDCS :** Emplois jeunes « sport » + « 1 jeune 1 solution » + « Sesame »
- **CRIB :** Apprentissage (aide exceptionnelle + aide unique) + « Embauche jeunes -26 ans » + Activité partielle et FNE
- **Pôle Emploi :** PEC + Emplois Francs

Questions/réponses sur la 2ème partie.

Aides aux associations (hors emploi)

Les CAF sont « *des organismes privés en charge d'un service public* », donc sous tutelle de l'état et soumises aux contrôles administratifs de l'Etat (CNAF et IGASS). N'étant pas rattachée à l'administration publique, la gestion des caisses est assurée par des Conseils d'Administrations (représentants des organisations syndicales, familiales et professionnelles).

La Caisse d'Allocations Familiales du Var

Missions : aider les familles, et notamment les plus démunies, dans leur vie quotidienne, par la prise en compte d'un certain nombre de composantes :

- Accompagner la naissance et aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle,
- Améliorer la vie quotidienne des familles et favoriser l'épanouissement des enfants,
- Contribuer à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- Soutenir les familles en situation de vulnérabilité et animer la vie sociale.

ORIENTATIONS GENERALES

→ **Il y a des textes de référence :**

- La COG 2018-2022 de la Branche Famille :
  http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Quisommesns/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/COG/COG_2018-2022.pdf
- Le nouveau Schéma Départemental de Services aux Familles du Var
  http://www.caf.fr/partenaires/caf-du-var/partenaires-locaux/schema-departemental-des-services-aux-familles-du-var-20152019/schema-departemental-des-services-aux-familles-du-var-202-2023

→ **Les thématiques d'intervention de la CAF qui peuvent être mobilisées via le sport :**
Accès à la culture et aux loisirs éducatifs, épanouissement des jeunes, inclusion handicap, développement de l'engagement, de la citoyenneté, de l'esprit critique et du vivre-ensemble, accompagnement des processus d'autonomisation et de décohabitation,, cohérence éducative, soutien à la parentalité

→ **Au delà des thématiques, la nécessité de modalités d'intervention adaptées aux besoins et aux publics !**

→ **Le sport ne peut qu'être un levier pour atteindre les objectifs répondant aux orientations de la CAF. Il ne peut pas être une finalité en soit dans les projets soutenus par la CAF.**

→ Les appels à projets précisent les attendus prioritaires… mais il est toujours possible de proposer une action hors AP
via une demande de subvention. N'hésitez pas à en parler avec la conseillère en développement de votre territoire.

APPEL A PROJETS « INNOVATION & ENGAGEMENT ENFANCE – JEUNESSE »

Un levier pour expérimenter de nouvelles formes et modalités d'intervention

- Dans la continuité de l'appel à projets 2020 *(qui a soutenu 41 projets pour 338 000 €)*.
- En relais de l'appel à initiatives « enfance-jeunesse & COVID-19 » de mai 2020 *(qui a soutenu 25 projets pour 187 492 €)*, il est possible de proposer des actions visant la réduction des troubles liés à la crise sanitaire.

→ **CALENDRIER :** Ouverture de l'appel à projets le 04/12/2020
Date limite de candidature le 01/02/2021.
Réponse auprès des porteurs au plus tard en mars.

APPEL A PROJETS « INNOVATION & ENGAGEMENT ENFANCE – JEUNESSE »

- Destiné à soutenir les actions qui impliquent les jeunes de 6 à 25 ans (en priorité 12/17ans)
- Les actions doivent être co-construites avec les jeunes ou rechercher leur participation active
- Plusieurs médias possibles pour capter et mobiliser le public : culture, numérique, sport…
- Soutien financier plafonné à 80% du coût du projet donc nécessité de cofinancement

Les interlocuteurs

Il y a un conseiller en développement par territoire :

Et des conseillers thématiques :

- Enfance - Jeunesse : Lina BUSCAIL
lina.buscail@caftoulon.cnafmail.fr

- Parentalité : Murielle BOURGUIGNON
murielle.bourguignon@caftoulon.cnafmail.fr

- Petite-enfance : Jean-Paul SCUMA
paul.scuma@caftoulon.cnafmail.fr

Coordonnées ici :
https://www.caf.fr/partenaires/caf-du-var/partenaires-locaux/nos-publications/le-trombinoscope-du-pole-developpement-social

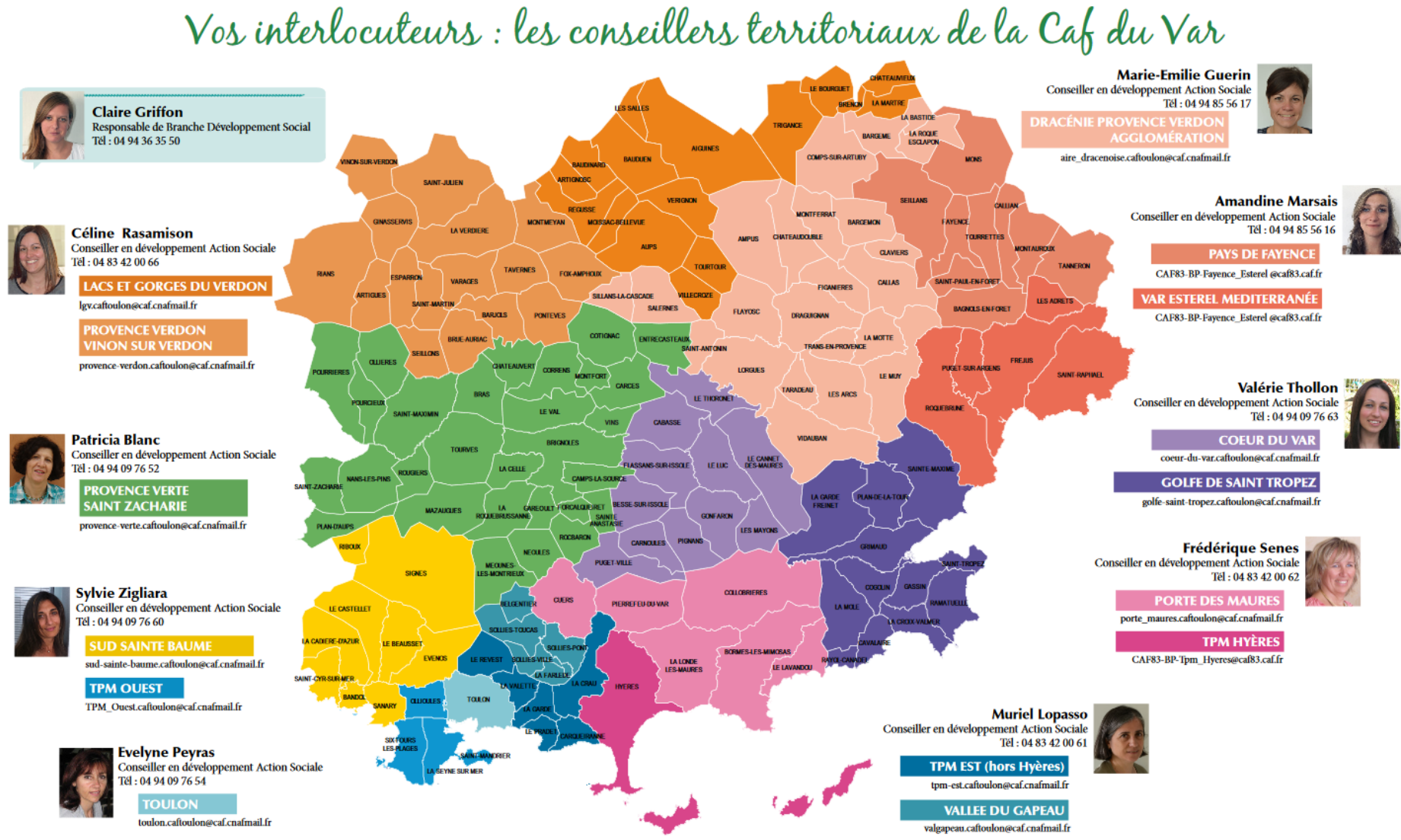

Liens et calendriers

Dossier de demande de subvention classique :

→ https://www.caf.fr/partenaires/caf-du-var/partenaires-locaux/vous-etes-une-collectivite-une-association/subventions-de-fonctionnement-et-d-investissement-2021

→ POUR L'ANNEE 2021, A DEPOSER AU PLUS TARD LE 31/03/2021

Appel à projets « Innovation et Engagement Enfance-Jeunesse »

→ https://www.caf.fr/partenaires/caf-du-var/partenaires-locaux/appels-a-projet-pour-les-partenaires/appel-a-projets-innovation-engagement-enfance-et-jeunesse

→ POUR L'ANNEE 2021, A DEPOSER AU PLUS TARD LE 01/02/2021

Fondation de France

APPELS A PROJET DE LA **FONDATION DE FRANCE** pour 2021

APPEL A PROJET : ***Construire un parcours de santé intégrant la pratique d'une APS pour le patient vivant en zone rurale ou en QPV.***

Aide financière : Sport et Santé en territoires fragiles.

Condition(s) d'éligibilité :
⇒ Patients pré-identifiés => Inclusion dans les clubs sportifs
⇒ Ruralité ou QPV
⇒ Parcours de santé co-construit (équipe soignante, professionnels des APS, patients)

Date limite de la demande : 13 janvier 2021, 17h (Décision : Juin 2021)

APPEL A PROJET : ***Intégrer l'activité physique ou sportive dans le parcours de reconstruction des femmes et des jeunes filles vulnérables.***

Aide financière : Femmes et sport, vers un nouveau départ !

Condition(s) d'éligibilité :
⇒ Femmes/Jeunes filles pré-identifiées + attentes et besoins exprimés / vulnérabilité
⇒ APS fait partie intégrante du parcours de reconstruction
⇒ Parcours co-construit (équipe sociale et/ou soignante, professionnels des APS, femmes/jeunes filles)

Date limite de la demande : 17 février 2021 (Décision : Juillet 2021)

Comment faire la demande?
www.fondationdefrance.org
(rubrique *Trouver un financement*).
Contact : 01 85 53 13 66 - projets@fdf.org

Nom de l'aide : **Contrats de Ville - QPV**

Nature de l'aide : Aide financière.

Condition(s) d'éligibilité :

- Répondre aux orientations stratégiques du contrat de ville
  1-2-5 Développer l'accès au sport et aux pratiques sportives
  Ex : *Actions visant à favoriser l'accès à des pratiques sportives adaptées, diversifiées et mixtes avec du personnel qualifié. Attention particulière portée à la participation du public féminin, et aux actions leur facilitant l'accès aux clubs sportifs. Actions inscrites dans un parcours de découverte multi activités sportives.*
- Concerner 1 ou plusieurs QPV
- Co-financement à privilégier

Date limite de la demande :

> Dracénie Provence Verdon Agglomération : 15 janvier 2021
> Provence verte : 08 janvier 2021
> Coeur du Var : 17 janvier 2021
> CAVEM : ~~27 novembre 2020~~
> TPM : ~~13 décembre 2020~~

Comment faire la demande?

Guides des appels à projet Contrats de ville => site DDCS (politique de la ville)
Dépôt en ligne : Portail Dauphin + commune concernée
Contact : Service Politique de la ville des communes

« **Dispositif de secours ESS** » pour les structures de l’ESS en difficulté…

À voir pour 2021?

GOUVERNEMENT

POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR

Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport

BÉNÉFICIAIRES

Associations sportives

Ligues, comités départementaux et associations sportives affiliées aux fédérations agréées,
CROS, CDOS, CTOS, Associations Profession Sport, groupement d'employeurs…

MODALITÉS

Dossier à déposer sur *Le Compte Asso*

Instruction des candidatures par les services déconcentrés de l'Etat

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET PLAFOND

Les actions financées concernent :

- Le renforcement de la continuité éducative : «Vacances apprenantes», séjours sportifs pendant les vacances scolaires…
- Des aides d'urgence pour les associations les plus en difficulté
- Des aides ponctuelles à l'emploi de jeunes avec un plafond de 12000 € pour un temps plein et aides à l'apprentissage qui ne seraient pas éligibles au plan de relance de l'apprentissage

GOUVERNEMENT

Soutien aux fédérations et clubs sportifs

BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS	CRITÈRES	CALENDRIER
• Fédérations et associations sportives	• Gestion dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF) – Assurée par les fédérations – Dossier à déposer dans Le Compte Asso – Instruction par les fédérations – Proposition de la liste des bénéficiaires à l'Agence pour paiement	• Une aide annuelle pour soutenir la reprise sportive des clubs et la prise de licences en cas de baisse	• A redéfinir par l'ANS suite aux annonces du Président de la République

GOUVERNEMENT

Savoir Rouler à Vélo dans le cadre du « plan vélo »

BÉNÉFICIAIRES	CALENDRIER	CONTACT
• Enfants de **6 à 11ans**	• **200 000 enfants** concernés en 2022	• Direction des Sports

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

FDVA : Fonds pour le Développement de la Vie Associative

Le FDVA est destiné à tous les secteurs associatifs et plus particulièrement aux petites associations. Il peut en soutien au fonctionnement global mais aussi sur des projets innovants. Il ne s'agit pas d'un fonds d'urgence. La campagne a lieu chaque année.

BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS	CALENDRIER	CONTACT
Associations (tous secteurs)	> Appel à projet lancé par le service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports > Les demandes de subvention sont dématérialisées. Elles sont déposées sur la plateforme « Le compte asso »	Lancement durant le 1er trimestre 2021	Marie BARGIEL 04.83.24.62.76 ddcs-projetsassos@var.gouv.fr

Réponses aux questions

Aides à l’emploi

GOUVERNEMENT

Création d'emploi dans le cadre du plan « #1jeune1solution » (ANS)

BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS	CRITÈRES
• Associations sportives (ligues, comités départementaux et associations sportives affiliées aux fédérations agréées, CROS, CDOS, CTOS, Associations Profession Sport, groupement d'employeurs…) • Publics concernés : jeunes de **moins de 25 ans** habitant prioritairement au sein de zones carencées (QPV, ZRR,..)	• Gestion dans le cadre des projets sportifs territoriaux (PST) – assurée par les délégués territoriaux (DT) de l'Agence – Dossier à déposer dans Le Compte Asso – Instruction par les services déconcentrés de l'État – Avis des conférences des financeurs – Décision des DT	• Une aide pluriannuelle de deux ans pour soutenir la création d'un emploi durable dans une association sportive (cible : **1500 emplois** en 2022) • Une aide plus ponctuelle pour soutenir la création d'un emploi dans une association sportive (cible : **1000 aides** en 2022)

GOUVERNEMENT

Création d'emploi dans le cadre du plan « #1jeune1solution » (ANS)

Fin 2020

Validation des objectifs et du dispositif par le conseil d'administration de l'ANS

Premier semestre 2021

Février - Avril (selon région)

Dépôt des dossiers sur Le Compte Asso

Avril - Mai

Instruction par les référents emploi régionaux et départementaux (DRDJSCS)

Mai - Juin

Avis sur les dossiers par les membres des conférences des financeurs du sport

Juin - Juillet

Transmission des listes des lauréats et versement des subventions Renouvellement en 2022 selon le même calendrier

GOUVERNEMENT

Accompagner les jeunes les plus défavorisés vers les métiers du sport et de l'animation SESAME

BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS	CALENDRIER	CONTACT
• Les jeunes de **16 à 25 ans**, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et résidant très prioritairement au sein d'un QPV ou ZRR	• Appel à projets territoriaux (**1500** en 2021 et **1500** en 2022)	• Début 2021	• Katia TORRES : katia.torres@sports.gouv.fr

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Plus d'informations sur : **www.sports.gouv.fr**

Et concernant le plan de relance sur : **https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils**

Mikaël Prébiski
Professeur de Sport
Service Départemental Jeunesse Engagement et Sports du Var (SDJES)
mikael.prebiski@var.gouv.fr

Apprentissage - **Aide exceptionnelle**

5 000 € maximum pour l'année si l'apprenti est mineur

8 000 € maximum pour l'année si l'apprenti est majeur

Versée sur la 1ère année du contrat d'apprentissage

2 conditions à remplir :

- Le contrat doit être signé entre le **1er juillet 2020 et le 28 février 2021**
- Le diplôme ou le certificat professionnel délivré à la suite du contrat d'apprentissage **ne doit pas dépasser le niveau Bac +5**

Transmettre le contrat signé à l'OPCO (AFDAS).

Apprentissage - **Aide unique**

1re année d'exécution du contrat : le montant maximum de l'aide est de 4 125 €

2e année d'exécution du contrat : le montant maximum de l'aide est de 2 000 €

3e année d'exécution du contrat : le montant maximum de l'aide est de 1 200 €

3 conditions à remplir :

- Le contrat doit être signé entre le **1er juillet 2020 et le 31 janvier 2021**
- L'entreprise doit compter **moins de 250 salariés**
- L'entreprise doit recruter un apprenti qui prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de **niveau inférieur ou égal au Bac**

Demande à partir du 1er juillet 2021 soit la 2ème année d'exécution du contrat d'apprentissage.

Transmettre le contrat signé à l'OPCO (AFDAS).

Embauche jeunes **-26 ans**

- **Aide de 4000€ sur 1 an** pour un salarié à temps plein, ce montant est proratisé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.

- Embaucher entre le 1er août 2020 et le 31 janvier 2021 un jeune de **moins de 26 ans**
- Embaucher cette personne en **CDI ou CDD** pour une période d'au moins 3 mois
- La rémunération doit être inférieure ou égale à deux fois le montant du SMIC (taux horaire brut 10,15€ au 01/01/2020).

- Ce dispositif est valable **jusqu'au 31 janvier 2021**
- Demande à faire sur le site de l'ASP : **sylae.asp-public.fr**

Activité partielle

- S’adresse aux **associations employeurs**
- **Indemnité 70%** du salaire brut (84% du net) versée par l’Etat
- Indemnité ne peut-être inférieure à 8,03€ brut de l’heure par heure chômée

- Comment faire une demande d’activité partielle ?

L’employeur doit adresser à Direccte une demande préalable d’autorisation d’activité partielle à partir du site dédié : https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/.

- En cas de circonstances exceptionnelles, l’employeur dispose d’un délai de 30 jours à compter du placement en activité partielle pour adresser leur demande d’autorisation d’activité partielle (DAP).

Fonds National de l’Emploi (FNE) - **Formation**

- L’ensemble des entreprises ayant des salariés placés en **activité partielle ou activité partielle de longue durée sont éligibles** pour ces salariés, à l’exception des salariés en contrat d’apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

- Taux de prise en charge par l’État de **70% de prise en charge des frais pédagogiques** pour les formations des salariés en activité partielle et **80% pour les salariés en activité partielle de longue durée** dans un plafond moyen de 6000 euros par salarié et par an.

- L’entreprise peut s’adresser à son **OPCO ou auprès de la Direccte.**

Pôle Emploi : CUI-CAE *dit* **PEC**
Parcours Emploi Compétences

- Durée de l'aide : **24 mois maximum**
- **Exonération** de charges
- Aides de l'Etat **de 40 à 65% du SMIC** horaire brut
- Employeurs du **secteur non marchand** (associations…)
- **CDI ou CDD**, temps plein ou temps partiel
- Profil d'embauche : personnes sans emploi, **difficultés sociales et professionnelles** d'accès à l'emploi

pôle emploi

Pôle Emploi : **Emplois Francs**

- Aide qui **dépend du lieu de résidence** du salarié
- **15 000€ sur 3 ans** (5 000€/an) : **CDI**
- **5 000€ sur 2 ans** (2 500€/an) : **CDD**
- **Nouveau : cumulable** avec l'aide aux contrats de professionnalisation
- **Tous les employeurs** (sauf particuliers et publics) dont les **associations**
- Profil d'embauche : tout **demandeur d'emploi** résidant **QPV**
- **Sauf** les anciens **employés de moins de 6 mois** de la même entreprise
- **CDI ou CDD** de 6 mois minimum

pôle emploi

Réponses aux questions

Vos contacts

- **Guichet unique** d'accueil et d'orientation des **bénévoles** (le **CRIB**) : Laura Gensul 04.94.46.01.92 – cdosvar.crib@cdos83.fr
- **DDCS** du Var : Mikaël Prebiski mikael.prebiski@var.gouv.fr et Marie Bargiel (FDVA) ddcs-projetsassos@var.gouv.fr (04.83.24.62.76)
- **Pôle emploi** (Toulon La Rode) : Stéphane Cassar – recrutementtoulonlarode@pole-emploi.net
- **CAF** du Var : Lina Buscail - lina.buscail@caftoulon.cnafmail.fr
- **Service civique** : Romain Coupat – 04.94.46.01.92 – cdosvar.romain@cdos83.fr
- **Service National Universel** (plateforme d'appui départementale) : Romain Coupat – 04.94.46.01.92 – cdosvar.romain@cdos83.fr

Gardez le contact avec le CDOS du Var!

Site internet : https://var.franceolympique.com/accueil.php
Abonnez-vous à la **newsletter** : https://var.franceolympique.com/newsletter/formulaire.php?id=1416
Likez la page **Facebook** pour recevoir les informations : https://www.facebook.com/CDOS83/